



Saint-Honoré- de-Témiscouata

Au sommet!

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

AVIS PUBLIC

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 378 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement **378**, par sa résolution **24-01008** lors de la séance régulière du 16/01/2024, tiendra une séance d'information le 05/02/2024 de 18 h à 19 h 30 en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de créer une nouvelle zone I-1 à même la zone EAF-12 et de créer une grille de spécifications des usages et d'implantation pour les zones I ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le conseil municipal rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 99 rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata, aux heures habituelles d'ouverture (8h30 à 12 h, 13h à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 12 h 30) ainsi que sur le site web de la municipalité : www.sainthonoredetemiscouata.ca

Donné à Saint-Honoré-de-Témiscouata
Ce 18 janvier 2024

Par :

Josée Chouinard
Directrice générale